

DIABLERETS TRAIL BLANC - REGLEMENT 2019

Article 1 – L'ORGANISATEUR

Diablerets Trail Blanc communément appelé « DTB » est une course organisée par l'Association "Diablerets Trail Blanc"

Article 2 – DATE

L'épreuve se déroulera le **samedi 2 mars 2019**

Article 3 – LES PARCOURS

La manifestation se décline en 2 parcours en boucle :

- Parcours «La Tré Chadèze» : environ 21 Km et + 900m. de dénivelé
- Parcours «L'Ormonanche» : environ 10 Km et + 450m. de dénivelé

Ces distances peuvent légèrement varier lors du traçage et du damage en fonction de l'épaisseur du manteau neigeux. Les parcours empruntent des sentiers hivernaux ainsi que certaines routes non déneigées de la Commune d'Ormont-Dessus.

En cas de risques d'avalanches, les parcours pourront être modifié. La sécurité des participants en montagne est la priorité principale du comité d'organisation qui ne pourra donc être tenu pour responsable en cas de changement.

Article 4 - CONDITIONS D'ADMISSION

Course ouverte à toutes les personnes, hommes ou femmes, né en 2008 ou avant sur l'Ormonanche mais né en 2000 ou avant sur la Tré Chadèze. Chaque participant s'engage à avoir l'entraînement suffisant pour participer à l'épreuve et être en bonne santé.

Article 5 – CATEGORIES ET HEURES DE DEPART

Les mineurs sont autorisés uniquement sur le parcours de 10km. Les catégories suivantes seront prises en compte:

- Dames "Jeunes" 1996-2008
- Hommes "Jeunes" 1996-2008
- Dames "Senior" 1979-1995
- Hommes "Senior" 1979-1995
- Dames "Master" 19**-1978
- Hommes "Master" 19**-1978

Départ devant la Maison des Congrès des Diablerets

- «La Tré Chadèze» : 21 Km , départ à 11h00
- «L'Ormonanche» : 10 Km, départ à 12h00

Article 6 - INSCRIPTIONS

En ligne sur le site MSO

Les inscriptions seront ouverte dès le 1er novembre 2018 en ligne sur le site internet de l'Humanitrail (www.humanitrail.ch) ou directement sur www.mso-chrono.ch

L'inscription à la course est définitive, aucun remboursement ne sera possible.

Tarifs des parcours :

CHF 42.- pour le 21km

CHF 35.- pour le 10km (catégories "senior" et "master")

CHF 25.- pour les 10km (catégorie "jeune")

Cette finance d'inscription comprend la participation à la course, le prix souvenir et le repas d'après-course.

Les inscriptions sur place le jour de la course, seront majorées de CHF 10.- et possible dans la limite des places disponibles.

Article 7 – MATÉRIEL OBLIGATOIRE

«LA TRÉCHADÈZE» 21K

- Collant et tee-shirt longs
- Gobelet réutilisable
- Couverture de survie
- Sifflet
- Lampe frontale
- Téléphone portable, allumé

Matériel recommandé :

- Sac à dos, Gants, Bonnet ou bandeau, Veste manche longue, lunettes de soleil

«L'ORMONANCHE» 10K

- Gobelet réutilisable
- Couverture de survie
- Téléphone portable, allumé

Matériel recommandé :

- Sifflet, Sac à dos, collant et tee-shirt longs, Gants, Bonnet ou bandeau, Veste manche longue, Lunettes de soleil

Les bâtons sont autorisés mais les chaussures à pointes ou les raquettes à neige sont interdites.

Chaque concurrent peut déposer un sac au départ

Par son inscription chaque coureur s'engage à respecter le règlement dans son entier et notamment le fait de posséder le matériel obligatoire durant sa course.

Article 8 - RAVITAILLEMENT

- 1 ravitaillement (liquide) à l'arrivée après 6km environ
- 1 ravitaillement (solide et liquide) après 12km environ
- 1 ravitaillement (liquide) à l'arrivée

Article 9 – DOSSARDS

La remise des dossards aura lieu à la Maison des Congrès dès 09h00 et jusqu'à 30 minutes avant le départ de la course.

Les dossards doivent être entièrement visibles tout au long du parcours !

Article 10 – CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

Pour chaque catégorie un classement final sera établi selon les catégories de l'article 3.

Les 3 premiers de chaque catégorie se verront récompensés.

Article 11 – BARRIÈRES HORAIRES, CONTRÔLES ET ABANDONS

Les coureurs seront mis hors course et leur dossard retiré en cas de dépassement de temps aux barrières horaires suivantes sur le parcours de la Tréhadèze :

Secteur "Essert" : 1h45 heures à partir du départ et 4h30 pour la totalité du parcours

Pas de barrière horaire sur l'Ormonanche mais le parcours doit être bouclé en moins de 4 heures.

Les parcours seront fermés par un serre-fil.

En cas de non passage par un point de contrôle, de non-respect du règlement, de pollution (jets d'emballage, papier, etc ...) le coureur sera disqualifié. Les coureurs ne sont pas autorisés à quitter les parcours balisés.

Article 12 – ASSURANCE

L'organisation a souscrit une assurance RC manifestation.

Il incombe à chaque participant d'être couvert par une assurance personnelle ou individuelle accident.

Article 13 – INFORMATION IMPORTANTE

Afin de garantir votre sécurité, selon les conditions météo, le comité se réserve le droit de modifier le parcours.

Afin de réduire l'impact de la course, veillez à :

- Ne jamais rien jeter au sol
- Respecter la faune et la flore

Si nous constatons un non-respect de ces règles, les coureurs seront immédiatement disqualifiés.

Article 14 – CONDITIONS GENERALES

Il est conseillé aux concurrents de consulter notre site internet ou page facebook afin d'avoir les informations mises à jour sur la course.

Par ailleurs, en votre qualité de participant, vous autorisez implicitement les organisateurs ainsi que les ayants droits, tels que partenaires et médias, à utiliser, reproduire, en totalité ou partie, exploiter, les images fixes ou audio-visuelles, sur lesquelles vous pourriez apparaître, prises à l'occasion de votre participation, sur tous supports, y compris documents promotionnels et/ou publicitaires.

Par le simple fait de s'inscrire à cette épreuve, les concurrents déclarent avoir pris connaissance du règlement et s'engagent à le respecter en tous points

Article 12 – RECOURS

Toute réclamation devra être déposée auprès de la direction de course dans les 15 minutes qui suivent l'arrivée des concurrents.

Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier le règlement à tout moment.